

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2026/60

Objet : Soirée de la bodega

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée par la BODEGA LA PHOTOGRAPHIE en vue d'occuper le domaine public rue du Général Delort, dans le cadre d'une soirée avec restauration le 04/04/2026,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution de la manifestation, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : La BODEGA LA PHOTOGRAPHIE est autorisée à occuper le domaine public rue du Général Delort dans le cadre d'une soirée avec restauration le 04/04/2026.

Article 2 : Durant la manifestation, la rue du Général Delort sera fermée à la circulation des véhicules section comprise entre la rue Henri Roujon et la place Julie Saint Avit de 11h00 à 18h00

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, notamment la signalisation « piétons traversez » en amont, et en aval du chantier sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vic-Fezensac, le 2 avril 2026

Le Maire
Barbara NETO

